



Assurance Vie

Proposé par Madame Evelyne REVELLAT
Khepri Finance
Tél : 01 47 06 32 54
Port : 06 60 47 71 64

BRY/MARNE, le 31/05/2010

A l'attention de Leopold ZINSOUGBO

Cher Monsieur,

L'étude des éléments que vous avez bien voulu nous confier, nous conduit à vous proposer un produit d'assurance-vie :

Notre analyse a été guidée par :

- Votre situation familiale,
- Vos objectifs :

Vous constituer un capital,
Préparer votre retraite,
Augmenter votre protection familiale.

Fonctionnement de l'assurance-vie

L'assurance-vie vous permet :

- de vous constituer un capital,
- de le valoriser,
- d'en tirer des revenus,
- de transmettre votre patrimoine.

Pour ce faire, vous avez accès à une pluralité de supports et de gestionnaires.

Vous déterminez ensuite, avec votre conseiller, l'allocation d'actifs la plus pertinente en fonction de votre situation patrimoniale.

Bien entendu, vous avez la liberté de modifier votre stratégie d'investissement au moyen d'arbitrage.

Vous bénéficiez d'une disponibilité de votre capital, soit sous forme d'avances, soit au travers de retraits partiels ou totaux, sous réserve de vous conformer à la fiscalité en vigueur.

La réserve de capital différé :

Le principe est d'annihiler la valeur de rachat de tout ou partie des plus-values réalisées au sein du contrat avec comme double objectif :

- la réduction de l'impôt dû sur les rachats partiels effectués
- l'optimisation de l'ISF.

La gestion financière

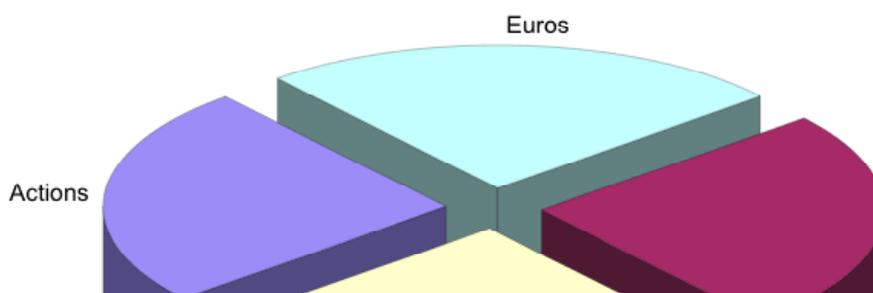
La gestion financière de votre contrat d'assurance-vie doit être dictée par vos motivations et votre situation patrimoniale.

L'allocation d'actifs, de sécuritaire à dynamique, conditionne les performances futures de votre contrat.

Pour cela, plusieurs types de gestion vous sont proposés :

- la gestion par profil : sécurité, équilibre, dynamique,
- la gestion libre : vous composez vous-même votre stratégie financière en fonction des supports d'investissement proposés par le contrat.

Allocation d'actifs



Fiscalité

Principe :

L'assurance-vie est une enveloppe fiscale privilégiée permettant l'intégration de nombreux supports (fonds euro, actions, obligations, immobilier...). Vous bénéficiez ainsi d'une gestion financière large et souple permettant de s'adapter aux évolutions de la conjoncture.

Fiscalité :

Retrait :

- 0 à 4 ans : 35% Prélèvement libératoire
12,1% Prélèvements sociaux
- 4 à 8 ans : 15% Prélèvement libératoire
12,1% Prélèvements sociaux
- Au-delà de 8 ans : 7,5% après un abattement de :
 - 4 600 euros pour un célibataire
 - 9 200 euros pour un couple marié12,1% Prélèvements sociaux

Option fiscale:

Selon votre situation fiscale, vous avez la possibilité d'opter pour l'imposition sur le revenu de vos plus-values.

Succession :

Vous bénéficiez d'un abattement de 152 500 euros par bénéficiaire désigné. La taxation forfaitaire est de 20% au delà.

Les versements effectués après 70 ans bénéficient d'une exonération des droits de succession dans la limite globale de 30 500 euros investis, tous bénéficiaires confondus, quelque soit le nombre de contrats, hors intérêts acquis.

Simulation de votre investissement

Années	Montants versés en €	Cumul montants versés en €	Hypothèse 4,00 %	Montants rachats en €	Cumul des rachat en €	Base imposable en €	Impôt en € (1)	Incidence fiscale
2010	97 000	97 000	96 210	3 000	3 000	34		
2011		97 000	93 868	6 060	9 060	242	5	0,19 %
2012		97 000	91 370	6 120	15 180	470	42	0,70 %
2013		97 000	88 710	6 181	21 362	694	82	1,35 %
2014		97 000	85 880	6 243	27 606	914	122	1,97 %
2015		97 000	82 874	6 306	33 912	1 131	161	2,57 %
2016		97 000	79 682	6 369	40 281	1 343	199	3,15 %
2017		97 000	76 298	6 432	46 714	1 552	236	3,71 %
2018		97 000	72 713	6 497	53 211	1 757	273	4,24 %
2019		97 000	68 918	6 562	59 773	1 958	309	4,76 %
2020		97 000	64 904	6 627	66 401	2 157	344	5,25 %
2021		97 000	60 662	6 694	73 095	2 352	379	5,72 %
2022		97 000	56 182	6 760	79 855	2 544	414	6,18 %
2023		97 000	51 454	6 828	86 684	2 733	447	6,62 %
2024		97 000	46 467	6 896	93 581	2 920	481	7,04 %
2025		97 000	41 210	6 965	100 547	3 104	513	7,45 %
2026		97 000	35 671	7 035	107 582	3 285	546	7,84 %
2027		97 000	29 839	7 105	114 688	3 463	578	8,21 %
2028		97 000	23 701	7 176	121 865	3 639	609	8,57 %
2029		97 000	17 245	7 248	129 114	3 813	640	8,92 %
2030		97 000	10 456	7 321	136 435	3 985	671	9,25 %
2031		97 000	3 320	7 394	143 829	4 154	701	9,58 %
2032		97 000		3 344	147 174	1 920	731	9,88 %
2033		97 000			147 174		337	10,10 %
2034		97 000			147 174			
2035		97 000			147 174			
2036		97 000			147 174			
2037		97 000			147 174			
2038		97 000			147 174			
2039		97 000			147 174			
2040		97 000			147 174			
2041		97 000			147 174			
2042		97 000			147 174			
2043		97 000			147 174			
2044		97 000			147 174			
2045		97 000			147 174			
2046		97 000			147 174			
2047		97 000			147 174			
2048		97 000			147 174			
2049		97 000			147 174			

(1) cette rubrique comprend les prélèvements sociaux, CSG et CRDS (3,4 %, 8,2 % et 0,5 % au 01/01/2009)